

N° 2025-141

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET DE L'EHPAD

L'an deux mil vingt-cinq le 12 novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absentes excusées :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à M. Jean-Luc BOCH), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 4

Le Président rappelle que, par délibération n° 2025-057 en date du 26 mars 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Versants d'Aime a autorisé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'EHPAD « La Maison du Soleil » d'un montant de 350 000 €.

Cette participation porte notamment sur la prise en charge de 5,1 équivalents temps plein (ETP) dédiés au bien-être et à la qualité du suivi des résidents.

Le Président souligne que cet engagement s'inscrit pleinement dans la volonté de la collectivité d'améliorer la qualité de vie des résidents et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en matière de qualité de l'accompagnement, de bientraitance et de continuité du parcours des personnes âgées.

Pour l'exercice 2025, l'EHPAD est confronté à une forte tension sur le plan des ressources humaines. Plusieurs départs successifs au sein des équipes soignantes ont fragilisé l'organisation interne et accentué les difficultés de recrutement déjà présentes sur le secteur médico-social.

Cette situation a pour conséquence une hausse de l'absentéisme rendant indispensable un recours plus fréquent à des remplaçants, aux intérimaires et au pool externe afin de maintenir la qualité de l'accompagnement des résidents.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention complémentaire au budget annexe du CIAS dédié à l'EHPAD de 40 000 € pour l'exercice 2025, afin de compenser les surcoûts liés aux besoins de remplacement et de garantir le bon fonctionnement du service.

Les crédits correspondants sont disponibles sur le chapitre 65 du budget primitif.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

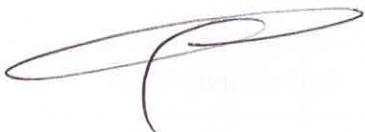
APPROUVE l'attribution d'une subvention supplémentaire au budget de l'EHPAD d'un montant de 40 000€.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 NOVEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX